

**CIRCUIT COTUTELLES DE THÈSES**

Phase	Etape	Opération	Opérateur	Document	Observations
Demande de cotutelle	1	Inscription doctorant-e	Doctorant		A compter de son inscription, le doctorant doit identifier rapidement la possibilité d'une cotutelle de thèse avec un établissement partenaire : la direction de thèse est son interlocuteur privilégié à ce titre
	2	Date limite pour déposer une demande de cotutelle	Doctorant-e + Directeur / directrice de thèse	Fiche de demande	La demande devra être transmise à l'école doctorale au plus tard le 31 août de l'année de première inscription de l'intéressé. Au-delà de cette limite, toute demande ne pourra être acceptée que de manière exceptionnelle, sans dépasser l'année civile de l'année universitaire d'inscription dans les cas suivants: - Inscription tardive en doctorat - Un partenaire avec un établissement membre de CIVIS - Un partenariat avéré, déjà entamé au 1er semestre avec un établissement partenaire
	3	Avis du directeur / de la directrice de l'ED	ED	Fiche de demande	Le directeur de l'école doctorale peut solliciter son bureau ou son conseil d'ED en tant que de besoin. L'avis doit être circonstancié.
	4	Transmission à la DFD-CD	ED	Fiche de demande	Envoi à l'adresse générique dfd-cotutelles La DFD procède à une première lecture de la demande et communique avec l'ED pour la mise en conformité si besoin
	5	Passage en conseil du Collège doctoral et avis	DFD	Fiche de demande	La demande de cotutelle est mise à l'ordre du jour au plus tard 10 jours avant le prochain conseil du Collège doctoral (CCD), qui se prononce sur l'ensemble du dossier
	6	Retour post CCD	DFD	Avis du CD	L'avis du CCD est transmis pour information aux écoles doctorales. La DFD entame alors les échanges avec l'établissement partenaire pour établir une convention de cotutelle
Une convention unique pour deux universités	7	Echanges avec établissement partenaire	DFD, DT	Modèle convention AMU ou partenaire	La DFD initie les négociations avec l'université partenaire pour déterminer le choix du modèle de convention  Le doctorant et la direction de thèse complètent le modèle de convention choisi  La DFD négocie avec le partenaire afin de convenir du contenu de la convention de cotutelle, qui convient aux deux établissements Cette version de convention sera soumise à la validation de l'école doctorale.
	8	Validation convention de cotutelle	DFD / DED	Convention de cotutelle	L'avis de la direction de l'écoles doctorales est sollicité par la DFD sur le contenu de la convention avant d'initier les signatures (copie RAED)
	9	Modification de la proposition de convention	DFD	Convention de cotutelle	Si toutefois l'école doctorale souhaite apporter des modifications ou des ajouts, la DFD prend en charge les corrections souhaitées
	10	Echanges avec l'établissement partenaire	DFD	Convention de cotutelle	Validation finale de la convention. Déterminer qui signe en premier et si besoin des originaux
Circuit des signatures	11	Circuit des signatures AMU	AED	Convention de cotutelle	AED collecte les signatures au sein d'AMU (doctorant, labo, DED)
	12	Signature convention par le président d'amU	DFD	Convention de cotutelle	Signature par la directrice du collège doctoral / VP déléguée à la formation doctorale par délégation
	13	Signature convention par partenaire	DFD	Convention de cotutelle	Echanges mails, envoi des originaux par Transcourrier